



Sommaire

Page 1 : Le mot du maire
Un journal, site Internet, et démocratie communale
Les berges du lac ne deviendront pas une décharge

Page 2 : Si c'est dans le Progrès, c'est vrai ???
Sécurisation incendie de nos hameaux

Page 3 : Assainissement non collectif
Chemin de fontaine noire
Le passage dit « du pêcheur »
Le pré d'amont
Bruits et brûlages
Cimetière communal
Pour les plus de 65 ans, service de transport à la demande
Finir de défricher dans les zones d'habitation

Page 4 : Ça s'est passé à Serrières-sur-Ain
Ça se passera à Serrières-sur-Ain
Ronde des fours, Guinguette,
Carnet blanc
Serrières sur Ain-animation, Chasse,
Aimée Bernat
Permanences de Mario Borroni, Conseiller Général



*Le
mot
du
maire*

La dernière tranche de la substitution de ressource en eau est lancée vers Sonthonnax et Malaval. C'est donc en 2010 que devraient se terminer les travaux pour que tous les habitants de la commune raccordés au réseau bénéficient enfin d'une eau de qualité pompée à Angine. La viabilisation du lotissement des Entreponts est terminée, mais, pour l'instant, la commune subit la crise, et nous attendons les acheteurs pour 4 lots de 900 m² environ à 50 € le m². Le chemin rural de Balvay a été élargi. La toiture du four de Serrières sera réparée cet été. Daniel Jambel, notre nouvel employé municipal, qui effectue un mi-temps sur Serrières complété sur Leyssard continue de poser les panneaux des noms de rue, aidé par René Passot. Le pré d'amont a été défriché et clos. Les équipés de « CHEVAL-BUGEY », ont déjà pris possession de leur nouveau domaine, tout autour du pavillon de lecture et de jeunes randonneurs viendront y bivouaquer les mardis et mercredis en juillet et août. Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin communal N°5, si vous voulez en savoir plus !

Christian Bardet

UN JOURNAL ET UN SITE INTERNET AU SERVICE DE LA DÉMOCRATIE COMMUNALE.

Et voici déjà le numéro cinq de notre journal ... comme il a déjà été signalé, grâce à vos réactions, ce bulletin municipal a instauré un dialogue entre la population et l'équipe du conseil municipal. Le site que gère « SERRIÈRES-ANIMATION » ... www.serrieres-sur-ain.com en est le complément indispensable ... l'association prévoit que chacun puisse s'y exprimer, pourvu que ce soit de manière polie. L'association donne aussi à la municipalité la possibilité de donner les informations indispensables. Par exemple, le plan d'occupation des sols sera progressivement mis en ligne. Bonne lecture.

SOURCE DE LA LOYE : NETTOYAGE DES ABORDS



Merci aux amis du lac qui ont nettoyé les abords de Merpuis-plage. Afin de faciliter cette tâche à l'avenir, il sera demandé d'enlever les épaves d'engins flottants de toutes natures. Et c'est dans ce but que tous les propriétaires de bateaux, radeaux, engins flottants ou pontons stationnés à Merpuis seront invités à se faire connaître en mairie. C'est à ce prix que les berges du lac ne deviendront pas une décharge.

ÇA S'EST PASSÉ, ÇÀ SE PASSERA À SERRIÈRES SUR AIN

« MANCHE » 2010 DE LA RONDE DES FOURS

La toiture du four banal de Serrières devrait être réparée le 17 juillet. Et le comité d'animation organisera un repas champêtre cuit dans ce four : La seconde « manche » de la ronde des 4 fours aura donc lieu à Serrières le 24 juillet 2010, sur réservation au numéro 06 20 48 33 95

GUINGUETTE

C'est de nouveau le 1^{er} mai que Cyrille et Géraldine ont ouvert la saison 2010 de la Guinguette avec des nouveautés dont location de pédalos. L'année semble bien partie malgré le temps pluvieux du printemps ... ce qui n'empêche pas d'espérer un été ensoleillé !



Un concours de belotte acharné ...
suivi d'une choucroute réconfortante et méritée



C'ÉTAIT LE 20 FÉVRIER EN SALLE POLYVALENTE

Un magnifique concert de cors de chasse



C'ÉTAIT LE 29 MAI EN L'ÉGLISE DE SERRIÈRES

CARNET BLANC, MARIAGES

C'est le samedi 2 janvier 2010 qu'Aurore Dubois-Suisse et Laurent Mathurel se sont dit « oui » devant Monsieur le Maire Christian Bardet muni de son écharpe tricolore de maire et son gland d'or ...

Mais le 19 juin, pour marier sa belle fille Aurélie FOLLIAT et Rudy MOREL, c'était cette fois le maire adjoint René Passot qui portait l'écharpe tricolore d'adjoint avec son gland d'argent ...

TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR !

SERRIÈRES-ANIMATION, APRÈS LA FÊTE DE LA MUSIQUE MOUILLÉE ET RÉFRIGÉRÉE DU 20 JUIN ...

À VOS AGENDAS

- Le dimanche 18 juillet : Vide-grenier à Merpuis-plage (n'oubliez pas de vous inscrire au 06 20 48 33 95)
- Le samedi 24 juillet : fête du four à Serrières-village. (rappel)
- Le samedi 7 août, fête du lac (fête intercommunale entre Hautecourt et Serrières sur Ain) avec tir de son feu d'artifice qu'on espère aussi réussi que celui de la première édition ... rendez-vous dès 19 h pour une Paella géante, puis pour le feu d'artifice à 22h 45, suivi d'animations musicales sur Merpuis et Chambod.
- Le samedi 18 septembre : la traditionnelle fête de la Commune (c'est la « Saint-Maurice »)

NOS DEUILS : DISPARITION D'AIMÉE BERNAT



Ce 29 juin 2010, ses amis ont accompagné Aimée lorsqu'elle a rejoint Antoine au cimetière communal. Avec Aimée, c'est la dernière génération d'agriculteurs et d'agricultrices mettant en valeur notre terroir et habitant Sonthonnax le Vignoble qui disparaît.

CHASSE

C'est le samedi 3 juillet que la société de chasse « La Diane » proposera de nouveau ses galettes cuites au four de Serrières ... avis aux gourmands et aux gourmandes !

MARIO BORRONI, CONSEILLER GÉNÉRAL

Vous pouvez toujours rencontrer notre conseiller général lors de ses prochaines permanences mensuelles qui se tiendront les mardi 7 septembre, 12 octobre et 16 novembre, horaires inchangés de 17 h 30 à 18 h 30 ...

EN MAIRIE DE SERRIÈRES SUR AIN

**NON ET MILLE FOIS NON AUX MÉTHODES
« JOURNALISTIQUES » DE MR OLIVIER LEROY
DANS LE JOURNAL « LE PROGRÈS DIMANCHE »**

Suite à l'article mensonger de Mr Olivier LEROY dans « LE PROGRES DIMANCHE » du 25 avril 2010 au sujet d'un prétendu « arrêté municipal de Serrières sur Ain » qui aurait interdit la cueillette des champignons aux « étrangers », au droit de réponse demandé le 28 avril (voir ci dessous), droit promis le 27 avril par le journaliste, mais réponse non publié ensuite, les élus de la commune ont convenu qu'une communication s'imposait pour :

- dénoncer cette méthode « journalistique » consistant à affabuler dans le seul but de pouvoir vendre du papier,
- mettre en garde élus et concitoyens contre les pratiques de ce soit-disant journaliste,
- rappeler à Mr LEROY que ses lecteurs attendent avant tout de l'information et NON pas de la désinformation,
- et surtout pour rétablir la vérité :

NON il n'y a pas d'arrêté municipal interdisant la cueillette de champignons à Serrières sur Ain

NON la commune de Serrières sur Ain n'a pas placé les panneaux, ceux ci ont été mis soit par les propriétaires, soit par les locataires des terrains, et ceci en toute légalité selon les articles R 547 du code civil et R 331-2 du code forestier qui est une loi nationale

NON la préfecture n'a pas validé un arrêté qui n'existe pas !

NON les panneaux ne sont pas récents puisqu'ils sont déjà en place depuis octobre 2008

Et enfin NON et mille fois NON à ces pratiques scandaleuses consistant à écrire et faire croire n'importe quoi dans « LE PROGRES DIMANCHE » lorsqu'il n'y a rien d'autre à dire ... **Si c'est dans le Progrès, c'est vrai ???**

LES ÉLUS DE LA COMMUNE DE SERRIÈRES SUR AIN

**MESSAGE À OLIVIER LEROY
(ENVOYÉ LE MERCREDI 28 AVRIL 2010)**

Suite à notre très long entretien téléphonique d'hier après midi concernant votre article du 25 avril dans « LE PROGRES DIMANCHE », un droit de réponse a été convenu, vous trouverez donc en fichiers joints :

Les points sur lesquels nous sommes en désaccord et la réalité des faits survenus à l'automne 2008 (mise au point à propos des morilles ...)

Le modèle rectificatif souhaité par le conseil municipal le 04 Octobre 2008 pour les panneaux (modèle photomontage)

Sur la base de ces documents joints, merci de publier cette mise au point que nous souhaitons bien entendu dans le même journal de parution de l'article et pour les mêmes lecteurs soit : « LE PROGRES DIMANCHE »

Nous ne manquerons pas d'y porter toute notre attention, et de décider, en cas de nécessité d'avoir recours par nous mêmes à une communication plus large qui rétablirait la vérité.

Restant à votre disposition pour toutes remarques éventuelles et vous en souhaitant bonne réception, je vous présente, Monsieur Leroy, mes sentiments les plus cordiaux et dépourvus de toute xénophobie,

CHRISTIAN BARDET, MAIRE DE SERRIÈRES SUR AIN

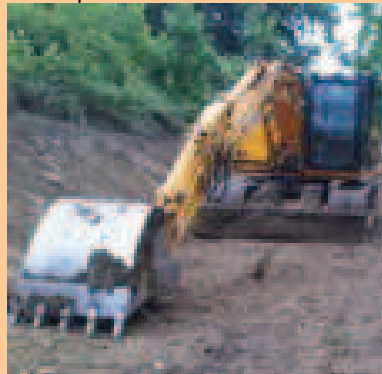
**SÉCURISATION INCENDIE DE NOS HAMEAUX :
ACQUISITIONS DE TERRAINS ET TRAVAUX**

En vue de l'élargissement à 4 m du chemin rural dit « de Balvay », différentes acquisitions foncières ont été rendues nécessaires. Pour toutes les parcelles concernées, il s'agit d'une bande de 3 m bordant ce chemin et principalement situées à l'est. Pour toutes les parcelles dont l'acquisition était la plus urgente, des promesses de vente ont déjà été signées. Elles feront l'objet d'une régularisation par acte notarié avant le 31 décembre 2010. Merci aux propriétaires qui ont autorisé la commune à commencer immédiatement la partie la plus urgente de cet élargissement. Il le fallait pour permettre au GAEC exploitant d'aller faucher les parcelles brûlées lors de l'incendie de friches d'août 2009, pour empêcher le retour de ces friches ... mais aussi pour faciliter le passage des véhicules des pompiers en cas de nouvel été « chaud » sur Sonthonnax le Vignoble !

C'est l'entreprise Dreumont de Ceyzériat qui a été choisie pour réaliser l'élargissement



Avant l'élargissement, les outils actuels des agriculteurs ne passent plus ... et, par endroits, les véhicules de lutte contre l'incendie ont dû rouler sur les murs ... ou même en dehors du chemin après destruction sous leur poids du mur de soutènement côté ravin ...



Quatre jours et demi de travail ont été nécessaires au conducteur de l'engin de l'entreprise Dreumont de Ceyzériat



Le chemin rural de Balvay en juin 2010 après l'élargissement ...
ça va rouler !

La meilleure prévention sera ensuite de refaire pâturer des animaux. C'est pourquoi la SEMA (société d'économie montagnarde de l'Ain, qui travaille avec la chambre d'agriculture) aidera les propriétaires à créer une Association Foncière Pastorale. Le conseil général a promis de nous subventionner.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS BERTHIAND ...
« ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »

Les dossiers de toutes les personnes intéressées qui ont été visitées par VEOLIA sont déposés à la mairie où nous vous demandons de venir les récupérer.

Si vous avez des questions, ce sera l'occasion d'en discuter avec Monsieur le Maire. Merci, si c'est votre cas, de bien vouloir prendre rendez-vous.

CHEMIN DE FONTAINE NOIRE

En raison de la fragilité du site karstique de la résurgence du lieu-dit « Fontaine Noire », la circulation sera interdite à tout véhicule à moteur sauf dérogation. Après publication de l'arrêté municipal correspondant, cette interdiction de circuler sera portée à la connaissance du public par l'implantation de la signalisation réglementaire. Toute dérogation éventuelle devra être demandée à Monsieur le Maire.

PROPRIÉTAIRES DE TERRAINS AU BORD DE L'AIN :
RESPECTEZ LE PASSAGE DIT « DU PÊCHEUR »

Nous vous rappelons que vous devez laisser un passage de 1,50 m libre et sans grillage à partir de la rive, et ceci hors emprise EDF ... Mais n'oubliez pas non plus qu'en ce qui concerne les terrains sous emprise EDF, ceux-ci doivent rester vierge de tous aménagements.

LE PRÉ D'AMONT

Ce terrain communal autour du « pavillon de lecture » a été nettoyé et défriché par Daniel, et Messieurs Lecoq et Passot. Ceci était une charge pour la Commune. Une solution intelligente a été trouvée. L'entreprise Willy Oraison (d'Évosges) a réalisé la clôture. Puis, le 16 juin une convention d'essai valable jusqu'en décembre 2010 a été signée avec la SARL « Cheval Bugey ». Vous pouvez donc désormais admirer les animaux qui font déjà leur métier de cheval : pâturer pour entretenir notre terrain. Des équipes de jeunes randonneurs équestres pourront aussi y bivouaquer tous les mardis et tous les mercredis en juillet et août. Et peut-être piquer un galop sur le nouveau chemin rural de Balvay au dessus des magnifiques gorges de l'Ain.

DES VOISINS QUI S'ENTENDENT BIEN ...

Des voisins qui s'entendent bien ... sont des voisins qui se respectent. Or bruits et brûlages ont de nouveau donné lieu à quelques incivilités remarquées, nous devons donc redire :

1°) que les engins bruyants de jardinage ou de bricolage ne doivent être utilisés que de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30 les jours ouvrables, de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h les samedis, et de 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés.

2°) Et pour les brûlages : uniquement en semaine, du lundi matin au vendredi midi.

RESPECTEZ VOS VOISINS,
ET VOS VOISINS VOUS RESPECTERONT !

CIMETIÈRE COMMUNAL : LES TARIFS À
COMPTER DE 2010

En ce qui concerne les inhumations :

Les tarifs des concessions restent ceux fixés le 15 février 2007. Rappelons que les concessions sont concédées par tranches indivisibles de 2 m² :

Durée de la concession	Tarif pour 2 m ²
30 ans	240,00 €
50 ans	500,00 €
perpétuelle	760,00 €

En ce qui concerne le colobarium :

Pour une case de colobarium (maximum : 2 urnes par case)

Durée de la concession	Tarif	Souscription 2010
15 ans	300,00 €	250,00 €
30 ans	500,00 €	390,00 €
50 ans	600,00 €	450,00 €
perpétuelle	750,00 €	500,00 €

La souscription s'entend avant le décès et avant le 31 décembre 2010

Par ailleurs :

1°) Porte et gravure sont à compter en plus (le coût de la porte était de 100 € en 2009), en précisant que la porte de la case, gravée du nom et des qualités des défunts, et qui restera propriété de l'acquéreur au-delà de la durée de la concession, sera à la charge du locataire, ainsi que la gravure,

2°) La dispersion des cendres (directe ou à l'issue de la période de location d'une case) sera gratuite,

3°) L'emplacement d'une plaque lors de la dispersion des cendres sera d'un coût de 50 € (plaque en sus),

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS BERTHIAND
A MODIFIÉ SON SERVICE DE TRANSPORT
À LA DEMANDE POUR LES PLUS DE 65 ANS

La Communauté de Communes des Monts Berthiand met désormais à la disposition des habitants de 65 ans ou plus, un service de transport tous les mercredis non seulement pour Izernore, mais pour n'importe quelle autre commune du canton ou pour Poncin, ou même pour Nantua, Oyonnax ou Thoirette ... **Ce service est maintenu à un tarif très bas puisqu'il reste à 4,40 € pour l'aller et le retour**

FRICHES ET CODE DE LA SANTÉ

Vu le code de la santé, 2 arrêtés municipaux de 2008 ont rendu obligatoire le débroussaillage des parcelles situées dans les zones d'habitation (Sonthonnax et Merpuis). Par suite nombre de propriétaires ont nettoyé leurs terrains. Les autres recevront d'abord un rappel, car certains ignorent parfois être propriétaires ... **ensuite, ce sera une mise en demeure qui rappellera chacun à ses obligations.**